



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2024
- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations :

Finances

D28-2024 - Budget 2024 Commune - Approbation de la Décision modificative n°1

Ressources Humaines :

D29-2024 - Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Administration Générale :

D30-2024 - Mise à jour du tableau du Conseil Municipal et installation d'un Conseiller Municipal

D31- 2024 - Modification du Règlement intérieur de l'Instant T

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THEZAN LES BEZIERS SEANCE DU 19 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courriel le quatorze juin 2024, s'est réuni à 19h15 à la Salle du Conseil à Thézan-les-Béziers, sous la Présidence de M. Alain DURO, Maire.

Présents : DURO Alain, CORDIER Marie, FORTE Francis, CRISTOL Bruno, GUIMERA Dominique, CAVERIBERE Claude, PALOMARES Alba, MEDINA Charles, ALLIES Nadine, ROBINEAU Sylviane, GOFFART Nadia, AIT SEDDIK Taous, CLEMENTY Anne, PLANÇON Jacques, CECCHIN Régine, MONDINO Jonathan, GARNIER Nathalie

Absents représentés : MONTANES Jérôme (pouvoir à PLANÇON Jacques)

Absents : CHAPELON Jacqueline, SENABRE Lionel, DUPUY Julien, RIVEROLA Robin, FONTESSSE Carl.

Mme Perrine GUILHEMAT est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du CM du 25 avril 2024 est approuvé.

Décisions :

- Compte-rendu des décisions prises par délégation :

	OBJET	MOTIF
09	Emprunt d'investissements 2024	<p>Le budget principal prévoyant un emprunt de 900 000 € (délibération n° 09/2024 du Conseil Municipal du 28 mars 2024), il convient, dans un premier temps de contracter un prêt de 450 000 €, sur une durée de 15 ans, pour nous permettre de financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de réhabilitation des ateliers municipaux - Les travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public. <p>Le Maire d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne dont les conditions financières sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Montant : 450 000 € -Durée : 15 ans -Durée totale en nombre d'échéances : 60 -Taux d'intérêt : 4.03 % -Périodicité des échéances : Trimestrielle -Base de calcul des intérêts : 30/360 -Mode d'amortissement : Progressif à échéances constantes -Départ d'amortissement : Jour du versement intégral des fonds -Frais de dossier : 900 € -Remboursement anticipé du capital : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle -Versement des fonds : En une seule fois, au plus tard le 19/09/2024
10	Tarifs des manifestations estivales 2024	<p>Il convient de fixer les tarifs pour les manifestations estivales programmées par la commission « Culture »</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le 13/07/2024 - Repas Républicain - Place de la Mairie avec le duo Al & Den, 1 200.00 € la prestation tout compris. Tarif adulte : 15 €, Tarif Enfant : 8 € pour les moins de 12 ans. -Le 02/08/2024 - Grillade estivale au Petit Jardin avec le duo Ensemble, 653.39 € la prestation tout compris. Gratuité pour les Thézanais ou les estivants logés sur la Commune. Tarif pour les personnes extérieures au Village ; Adulte ou Enfant : 5 €. -Le 07/09/2024- Forum des Associations au Stade animé par Philippe MARTINEZ ; 200 € la prestation tout compris.

Délibération n°28-2024 : Finances - Budget Principal 2024 « Commune » - Approbation de la Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que des ajustements sont à prévoir au niveau du Budget principal 2024.

Afin de poursuivre l'exécution des opérations municipales, Monsieur le Maire propose d'ajuster et compléter les écritures budgétaires de l'exercice 2024 décrites dans le tableau ci-dessous et qui s'équilibrent de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	0,00 €	1 270,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	1 270,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 270,00 €	2 270,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	34 464,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	34 464,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
R-73118 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 543,00 €
R-73132 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	804,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 347,00 €
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0,00 €	0,00 €	5 463,00 €	0,00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 484,00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00 €	0,00 €	4 058,00 €	0,00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	7,00 €	0,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 009,00 €
R-747888 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 612,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	9 528,00 €	42 105,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 270,00 €	36 734,00 €	9 528,00 €	44 992,00 €
	35 464,00 €		35 464,00 €	

 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 464,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 464,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	15 623,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 916,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	15 623,00 €	0,00 €	13 916,00 €
R-1328-262 : VIDEO PROTECTION	0,00 €	0,00 €	531,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	531,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	32 226,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	32 226,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	15 623,00 €	32 757,00 €	48 380,00 €
	15 623,00 €		15 623,00 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider la Décision Modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1.- **Autorise** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus,
- 2.- **Charge** le Maire et le Trésorier principal de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°29-2024 : Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 octobre 2023 modifiant le tableau de l'effectif du personnel communal qu'il convient d'ajuster à compter du 1^{er} septembre 2024, et propose :

- La création d'un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à Temps Complet, Catégorie C, dans le cadre d'un avancement de grade entraînant la suppression d'un emploi au grade d'Adjoint Technique à Temps Complet,
- La création d'un emploi au grade d'Adjoint d'Animation à Temps Non Complet (31 heures/ 35 heures) entraînant la suppression la suppression d'un emploi permanent contractuel à Temps Non Complet (30 heures /35),
- La création d'un emploi permanent contractuel au grade d'Adjoint d'Animation à Temps Non Complet (27 heures 30 /35) par recrutement direct en Catégorie C.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'adopter** la proposition du Maire,
- **De modifier** le tableau des emplois à compter du 01/09/2024, annexé ci-après,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Délibération n°30-2024 : Administration Générale – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal et installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur Fernand GARCIA, par courrier daté du 21 mai 2024 a fait connaître sa volonté de démissionner du conseil municipal à compter du 1^{er} juin 2024 ; il convient donc de procéder à son remplacement.

Madame Nathalie GARNIER candidate suivant de la liste « Thézan Gagnant » a été convoqué au conseil municipal où elle a accepté de siéger.

Madame Nathalie GARNIER va être officiellement installée en tant que conseillère municipale comme le prévoit l'article L 270 du code électoral lors de cette séance du conseil municipal du 19 juin 2024. Ainsi cette séance pourra se tenir avec l'ensemble des élus.

Le tableau du conseil municipal intègre les modifications indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE :

- De l'installation de Madame Nathalie GARNIER siégeant en tant que conseiller municipal dès la séance du 19 Juin 2024,
- Du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Délibération n°31-2024 : Administration Générale - Modification du Règlement Intérieur de l'Instant T

VU la délibération n° 62/2010 approuvant le règlement d'utilisation des bâtiments municipaux,
VU la délibération n° 06/2015 en date du 26 janvier 2015 approuvant le règlement complémentaire pour l'Instant T,

VU la délibération n° 21/2015 en date du 30 mars 2015 acceptant les modifications tarifaires des locations,
VU la délibération n° 68/2015 en date du 2 décembre 2015 approuvant les modifications du règlement de location de L'Instant T,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des ajustements au règlement intérieur de l'Instant T,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les délibérations n° 62/2010, 06/2015, 21/2015 et 68/2015 relatives aux location des bâtiments communaux et aux règlements et tarifs.

Monsieur le Maire propose d'apporter des ajustements au règlement intérieur de l'Instant T ; notamment en ce qui concerne :

- la mise en place d'une caution supplémentaire de 500 € qui permettra de réglementer les nuisances sonores,
- Précisions sur la réglementation sur le bruit

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier le règlement intérieur de l'Instant T à compter du 19/06/2024 et de valider les ajustements susvisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les ajustements apportés au règlement intérieur de l'Instant T avec la mise en place d'une caution supplémentaire de 500 € permettant de réglementer les nuisances sonores, et les précisions apportées sur la réglementation sur le bruit
- **DIT** que les autres points seront inchangés.

Informations & / ou Questions diverses

Centre de loisirs : Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante du retour des questionnaires réalisés auprès des parents de la Commune.

Sur les 102 réponses obtenues, 75% des parents sont satisfaits du Centre de loisirs de Murviel les Béziers et 100% souhaitent un retour sur la Commune de Thézan les Béziers.

Les problématiques relevées concernent principalement les déplacements et le manque de places disponibles.

La séance est levée à 19 heures 35.

La Secrétaire de séance,
Perrine GUILHEMAT

Le Maire,
Alain DURO